

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Daigne la divine Providence vous bénir
et vous guider.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à son Excellence le Gouverneur
général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Brunt présente le Bill S-1
concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LE 22 NOVEMBRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé ce jour devant les deux Chambres du Parlement. En voici la teneur:

Des voix: Suffit!

L'honorable M. Brunt propose, appuyé par
l'honorable M. Monette:

Que l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général soit remise au mardi 22 novembre 1960.

La motion est adoptée.

MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOI

AVIS DE MOTION TENDANT À L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

L'honorable M. Brunt: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir, au nom de l'honorable M. Aseltine que celui-ci proposera, mardi prochain, la constitution d'un comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi.

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. Brunt, avec l'assentiment du Sénat, propose, appuyé par l'honorable M^{me} Irvine.

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. Brunt, avec le consentement du Sénat, propose, appuyé par l'honorable M. White:

Que, conformément à l'article 77 du Règlement, les honorables sénateurs Aseltine, Barbour, Brunt, Dessureault, Ferguson, Macdonald (Brantford), Monette, Taylor (Norfolk), Thorvaldson et White forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

La motion est adoptée.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Brunt: Je propose, avec l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 22 novembre à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 22 novembre à 8 heures du soir.